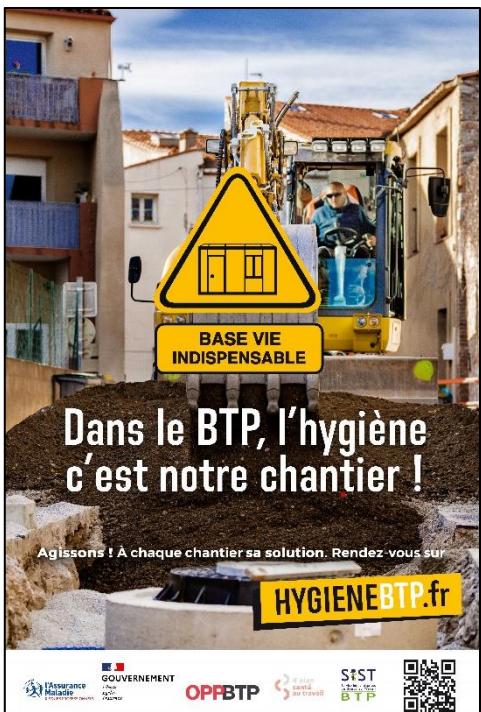


Octobre 2023

L'OPPBTP se mobilise pour améliorer l'hygiène sur les chantiers du BTP



L'hygiène sur les chantiers répond à des besoins élémentaires pour les professionnels du BTP, tels que l'accès à l'eau, aux toilettes ou encore la possibilité de prendre des pauses repas à l'abri. Il s'agit là d'enjeux majeurs de santé sécurité au travail, de respect des conditions de travail, d'attractivité et de performance du secteur BTP. Du 9 octobre au 20 novembre 2023, l'OPPBTP s'associe aux acteurs des branches du BTP pour lancer une large campagne de communication, de sensibilisation et d'accompagnement terrain sur le sujet. Grâce à la promotion de solutions concrètes et de bonnes pratiques collectives et individuelles, l'objectif est de donner aux professionnels du secteur l'envie et les moyens d'agir pour améliorer efficacement l'hygiène et les conditions de travail sur les chantiers.

L'hygiène sur les chantiers, un sujet élémentaire...

Sur les chantiers du BTP, l'hygiène répond à des besoins élémentaires pour les professionnels. Cela comprend l'accès à une base-vie et/ou à des installations d'hygiène, à l'eau, aux toilettes, ainsi que la possibilité de prendre des pauses repas à l'abri et de disposer de vêtements de travail propres et adaptés.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 avait mis en lumière l'importance pour les collaborateurs de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et la mobilisation contre la contamination avait notamment permis d'améliorer ces conditions sur les chantiers. Néanmoins, une étude menée par la CNAM en 2022 : 25 % des chantiers ne disposent pas de base vie mutualisée, raccordée ou entretenue quotidiennement. Sur les chantiers de maison individuelle, 70 % des chantiers ne proposent pas de cabines de toilettes, et 25 % ne disposent pas de l'eau courante.

... aux multiples répercussions

Pourtant, les enjeux liés à l'hygiène sur les chantiers du BTP sont multiples. C'est en premier lieu une question de dignité pour les femmes et les hommes du BTP, afin de leur fournir des conditions de travail respectueuses de leurs besoins élémentaires : se laver

les mains, aller aux toilettes, manger au chaud ou encore s'abriter et disposer de l'eau courante lors de périodes de fortes chaleurs par exemple. En répondant à ces besoins, il s'agit aussi de préserver la santé d'1,4 million de salariés du BTP.

De plus, l'amélioration des conditions d'hygiène répond à une problématique d'attractivité du secteur. Pour accueillir décemment et motiver les 153 000 jeunes actuellement en formation et tous les futurs embauchés, il est nécessaire d'être en mesure de leur offrir des conditions de travail décentes.

Enfin, en permettant de réduire l'absentéisme, les accidents du travail ou encore les TMS, et en favorisant une meilleure ambiance de travail, l'amélioration des conditions d'hygiène est également un facteur de gain en productivité et donc de performance économique pour les entreprises.

Un premier partenariat avec l'ACIM-DLR

En 2022, l'OPPBTP a conclu un partenariat avec l'ACIM-DLR, qui réunit les Acteurs de la Construction Industrialisée et Modulaire (Acim) et la Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels du BTP et de la manutention (DLR) via sa Commission Sanitaires et Unités Mobiles SUM/DLR.

Dans le cadre de leur collaboration, les partenaires ont élaboré un guide de choix pour faire évoluer l'offre de services aux entreprises, avec des propositions de configuration et d'aménagement des équipements d'hygiène. A destination des maîtres d'ouvrage, entreprises et installateurs pour faciliter la prise de commande, ce guide est un référentiel qui propose différentes configurations d'installations, illustrés de schémas et dotés de spécifications techniques afin d'offrir à chaque chantier sa solution. (*cf. encadré en fin de communiqué*)

L'OPPBTP avec l'aide de L'ACIM-DLR a également recensé un grand nombre d'initiatives, solutions, services et bonnes pratiques organisationnelles sur les chantiers qu'ils souhaitent aujourd'hui promouvoir auprès du plus grand nombre d'entreprises et acteurs du BTP.

Une campagne dédiée afin de donner l'envie et les moyens d'agir

Aussi, du 9 octobre au 20 novembre 2023, les acteurs du BTP se mobilisent autour de la problématique de l'hygiène afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail sur les chantiers. L'OPPBTP, et ses partenaires, la Direction Générale du Travail, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les Services de Prévention de Santé au Travail du BTP et interprofessionnel et l'ACIM-DLR/SUM, porteront un dispositif national de communication, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement de terrain auprès de l'ensemble des professionnels du secteur, avec le soutien de l'INRS et des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés. Le dispositif a pour objectifs :

- ✓ D'opérer un changement culturel sur le sujet de l'hygiène, en faisant **prendre conscience à tous les acteurs des opérations de construction des bénéfices et de leur intérêt à améliorer l'hygiène** sur les chantiers ;

- ✓ De mettre en lumière et proposer aux donneurs d'ordre et aux entreprises des solutions pratiques d'hygiène sur les différents types de chantiers ;
- ✓ D'établir une vision des pratiques actuelles en comparaison des recommandations de la période COVID (et autres bonnes pratiques) ;
- ✓ De rappeler les bonnes pratiques individuelles d'hygiène en milieu professionnel.

Le dispositif s'organise autour de trois axes principaux :

- **Le déploiement d'une campagne de communication**

Afin de sensibiliser un maximum de professionnels du BTP et les inviter à passer à l'action, l'OPPBTP et ses partenaires s'appuient sur la promotion de solutions pratiques et de témoignages, avec pour leitmotiv « Dans le BTP, l'hygiène c'est notre chantier ! ». La campagne sera déployée principalement sur les supports digitaux comme les réseaux sociaux et partagée par les partenaires de l'OPPBTP auprès des entreprises du BTP. L'Organisme met également à disposition une série d'affiches basée sur les cinq fondamentaux de l'hygiène sur les chantiers : la base-vie, l'eau potable, l'accès aux toilettes, les espaces de repas, et les vêtements de travail.

- **Un dispositif d'information et de sensibilisation**

Les acteurs de la campagne déploient également de nombreuses ressources et outils pour aider les entreprises à agir :

- ✓ Un webinaire national « Hygiène pour tous, à chacun sa solution ! » à destination des opérateurs, encadrants et chefs d'entreprise, animé par l'OPPBTP et les services de santé au travail et organisé sur trois dates (les 7, 10 et 15 novembre).
- ✓ Un site dédié hygienebtp.fr axé sur la pédagogie, qui permet de découvrir des solutions pratiques, de s'inscrire aux webinaires et d'accéder à une boîte à outils complète. Cette dernière donne accès à une large sélection de contenus comme des affiches et stickers fonctionnels, 40 solutions chantiers, des fiches outils pratiques, des elearnings et le guide d'aide au choix élaboré en collaboration avec l'ACIM-DLR.
- ✓ Des vidéos « Deux minutes prévention » pour sensibiliser les salariés du BTP.
- ✓ Un support d'intervention à destination des CSE et des réseaux de préventeurs.

- **Une présence forte sur le terrain pour accompagner les professionnels**

L'OPPBTP mobilise ses conseillers en prévention pour aller à la rencontre des entreprises, analyser leurs besoins et engager une démarche d'accompagnement. Pour cela, l'Organisme prévoit de rencontrer des chefs d'entreprises et des compagnons sur plus de 200 chantiers afin de réaliser un diagnostic ciblé de l'état de leurs chantiers et de leur façon de penser et d'organiser l'hygiène, avec une attention particulière portée sur les chantiers de courte et moyenne durée.

Après chaque diagnostic, des préconisations sur-mesure seront proposées aux entreprises, intégrant des solutions concrètes à mettre en place en fonction de leurs besoins, comme par exemple des installations raccordables ou autonomes, fixe ou mobiles, mais aussi des équipements indispensables au confort d'usage tels que : armoire chauffante, lave-main, gratté-bottes, sèche-vêtements...

Par ailleurs, une grande enquête réalisée par les Services de Prévention de Santé au Travail du BTP et interprofessionnel sera adressée aux compagnons lors de visites médicales afin de les questionner sur leur perception des installations d'hygiène sur les chantiers et d'aborder les bons comportements individuels à adopter.

Les diagnostics réalisés, l'enquête compagnon ainsi que toutes les données recueillies durant la campagne permettront par ailleurs de disposer d'un baromètre de la prise en compte de l'hygiène et de disposer de retours d'expérience et de témoignages. Ces nouvelles données permettront d'organiser durablement l'action de la branche BTP en faveur d'une meilleure hygiène sur les chantiers.

Le guide de choix « Bien choisir une base vie et/ou une installation d'hygiène pour son chantier »

Publié par l'OPPBTP et l'ACIM-DLR, ce référentiel s'adresse aux acteurs du BTP pour clarifier les besoins et bien choisir les installations à mettre en œuvre suivant les caractéristiques propres à chaque chantier, en particulier :

- L'effectif du chantier
- L'accessibilité
- Le raccordement aux différents réseaux
- La durée du chantier
- Les différents postes de travail

A partir de ces paramètres, une grille de choix permet d'identifier le type de solution adaptée, parmi les cinq familles existantes : base-vie modulaire, monobloc, base-vie mobile, cabine sanitaire autonome ou base-vie démontable.

Le guide apporte également des conseils quant aux possibilités d'implantation et d'aménagement des installations. Il aborde l'aménagement extérieur par une zone tampon entre le chantier et les bases vie pour conserver les lieux de vie plus propres (abri, gratté-bottes...), et répertorie des solutions d'équipements indispensables à proposer à l'intérieur (sèche-vêtements, ...). Enfin, les différents services associés y sont également mentionnés (installation des bases vie, raccordement et désinfection du réseau d'eau potable, service d'entretien et de nettoyage, cantine, SAV pour les réparations éventuelles...).

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

